

Chavannes-le-Chêne, le 27 octobre 2020

Préavis no 6/2020

AUTOCONTRÔLE COMMUNAL DE L'EAU

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Suite à une demande de l'Etat de Vaud ainsi que de la préfecture, nous nous voyons obligé de faire un nouvel autocontrôle pour notre réseau d'eau communal, l'ancien étant devenu obsolète. Cet autocontrôle étant extrêmement complexe, il a été décidé de mandater le bureau d'ingénieur CFA pour effectuer ce document. Nous tenons à souligner que le bureau CFA s'est occupé et s'occupe toujours du réseau d'eau de l'AIEMGF et connaît parfaitement notre réseau.

Financement

Cet autocontrôle a un coût de CHF 10'000.00

Un compte au bilan no 9170.2 sera créé et le financement se fera du compte épargne de la commune.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité de Chavannes-le-Chêne demande au conseil général l'autorisation de mandater le bureau d'ingénieurs CFA pour un montant de CHF 10'000.00

Considérant ce qui précède, la municipalité vous invite, Monsieur le Président, Mesdames & Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

Le conseil général de Chavannes-le-Chêne

- Vu le préavis municipal 6/2020 du 27 octobre 2020
- Entendu le rapport de la commission de gestion
- Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

Décide

Art. 1 d'autoriser la municipalité à réaliser les investissements susmentionnés

Art. 2 de lui accorder à cet effet un crédit de CHF 10'000.00 (dix mille francs)

Art. 3 de financer cet investissement de la manière suivante :
CHF 10'000.00 (dix mille francs) par le compte d'épargne de la commune

Art. 4 d'amortir l'investissement net de la manière suivante :
CHF 10'000.00 (dix mille francs) sur une période de 30 ans

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

F. Marmier

C. Badel